



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 106-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.155

Déposée le : 29.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

La crise du corona est féminine ! Quelle est la situation dans le canton de Berne ?

La crise du corona l'a montré on ne peut plus clairement : une proportion significative des postes dangereux et souvent mal payés – notamment dans les soins, la garde d'enfants, la vente et le nettoyage – mais indispensables au fonctionnement de notre société sont occupés par des femmes. Par ailleurs, les femmes travaillent plus fréquemment dans les secteurs mal payés ou précaires, comme la gastronomie, l'hôtellerie ou les salons de coiffure. Aucune de ces activités ne peut être réalisée en télétravail, et elles sont donc particulièrement touchées par la crise, alors qu'elles étaient déjà mal rémunérées auparavant. En outre, les femmes assument la part de la lionne du travail de soin non rémunéré mais vital, notamment de l'enseignement à distance.

Des statistiques et des études d'autres pays ainsi que les premières analyses suisses à ce sujet corroborent cette impression : les femmes sont davantage touchées par la crise, la crise du corona est féminine. Il semble que les mesures prises lors de cette crise (mesures d'hygiène, confinement, mesures de soutien à l'économie, etc.), mais aussi que le virus lui-même (risque de contagion, mortalité, chômage, réduction de l'horaire de travail, etc.) n'ont pas le même effet sur les femmes et sur les hommes. Par ailleurs, les répercussions individuelles paraissent dépendre également du revenu et de la fortune de chaque personne.

Le niveau d'égalité d'une société se manifeste également dans l'impact plus ou moins sévère d'une crise sur les différents groupes de population. Pour rendre la société plus juste et plus égalitaire et garantir la survie de toutes et de tous, il faut disposer de connaissances sur cet impact différencié, ce qui permettra de cibler en conséquence les mesures politiques à venir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

Coronavirus :

1. Quelle est la proportion de femmes / d'hommes parmi les infections (connues) au coronavirus dans le canton de Berne ? Quelle a été l'évolution de cette proportion au fil de la pandémie ? Le Conseil-exécutif est-il en mesure de fournir des informations sur l'âge, les infections sur le lieu de travail et les secteurs concernés ?
2. Quelle est la proportion de femmes / d'hommes parmi les personnes décédées en raison du COVID-19 dans le canton de Berne ?

Travail rémunéré :

3. Quelle est la part de femmes / d'hommes concernés par les demandes de chômage partiel approuvées dans le canton de Berne ? Quelle a été l'évolution de la part de femmes / d'hommes en matière de chômage partiel au fil de la pandémie ? Le Conseil-exécutif est-il en mesure de fournir des informations sur les montants des salaires assurés concernés par les demandes de chômage partiel approuvées pour les femmes / les hommes ? Quels sont les secteurs concernés ?
4. Quel est la part de femmes / d'hommes touchés par le chômage dans le canton de Berne ? Quelle a été l'évolution de ratio au cours de la pandémie ? Quels sont les secteurs et les métiers les plus touchés par la pandémie en ce qui concerne le chômage ?
5. Le Conseil-exécutif a accordé des fonds afin de garantir les salaires de certaines personnes clés sur une durée de plusieurs mois par le biais de la promotion économique du canton de Berne. Quelle est la part de femmes / d'hommes parmi ces personnes clés ? A combien s'élève le salaire de ces personnes ?

Travail non rémunéré :

6. Quel est le nombre d'heures de prise en charge-enfant normalement assurées par les crèches qui ont été assumées par les parents lors de la fermeture partielle des crèches ?
7. Quels indicateurs le Conseil-exécutif peut-il fournir au sujet du volume de travail de prise en charge non rémunéré supplémentaire ayant dû être effectué par les parents en raison de la fermeture des écoles, y compris des écoles à journée continue ?

Violence :

8. La violence domestique a-t-elle augmenté pendant le confinement ?

Analyse et évaluation de la crise :

9. A quelles évaluations le Conseil-exécutif prévoit-il de procéder en lien avec la maîtrise de la crise ? Est-il prévu de tenir compte de la dimension du genre lors de ces évaluations ? Dans l'affirmative : de quelle manière ?
10. Le Conseil-exécutif perçoit-il la nécessité d'intégrer la dimension du genre dans le processus budgétaire afin d'établir des budgets plus équitables à l'avenir, en temps normal comme en temps de crise ?

Destinataires

– Grand Conseil